



RAPPORT ANNUEL 2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



AVANT PROPOS

Roannais Agglomération a la compétence collecte et traitement des Déchets Ménagers depuis sa création le 1^{er} janvier 2013. La communauté d'agglomération a transféré sa compétence traitement au Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR), par délibération.

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il présente le bilan annuel de 2022 sur la qualité et le prix du service public de la collecte et de traitement des déchets ménagers.

Dans un souci d'information et de transparence à l'égard des usagers et des élus, ce rapport sera aussi diffusé auprès de chacune des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Ce rapport s'attache à présenter les résultats de l'année 2022 tout en apportant tout commentaire utile sur l'évolution par rapport à 2021.

SOMMAIRE

Présentation générale de la direction :

Territoire desservi	P. 3 à 4
Missions de la direction	P. 5
Organisation générale de la direction.....	P. 6 à 8
Service à l'utilisateur	P. 9 à 11
Communication et sensibilisation	P. 12 à 13

Les indicateurs techniques :

Contexte réglementaire	P. 14 à 15
Collecte des ordures ménagères.....	P. 15 à 16
Les encombrants	P. 17
Les déchèteries	P. 18 à 21
La collecte sélective	P. 22 à 25
Les collectes complémentaires	P. 26

Les indicateurs financiers :

Présentation des coûts	P. 27 à 31
------------------------------	------------

Synthèse :

Action 2022 et projets 2023	P. 32 à 36
-----------------------------------	------------

Annexes

Présentation générale de la direction

Roannais Agglomération dispose de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés pour 40 communes soit 100 914 habitants (Source : INSEE, recensement de la population 2021, en vigueur le 1^{er} janvier 2022).

Le traitement des déchets ménagers et assimilés est délégué au SEEDR (Syndicat d'Etude et d'Elimination des déchets du Roannais).

Territoire desservi

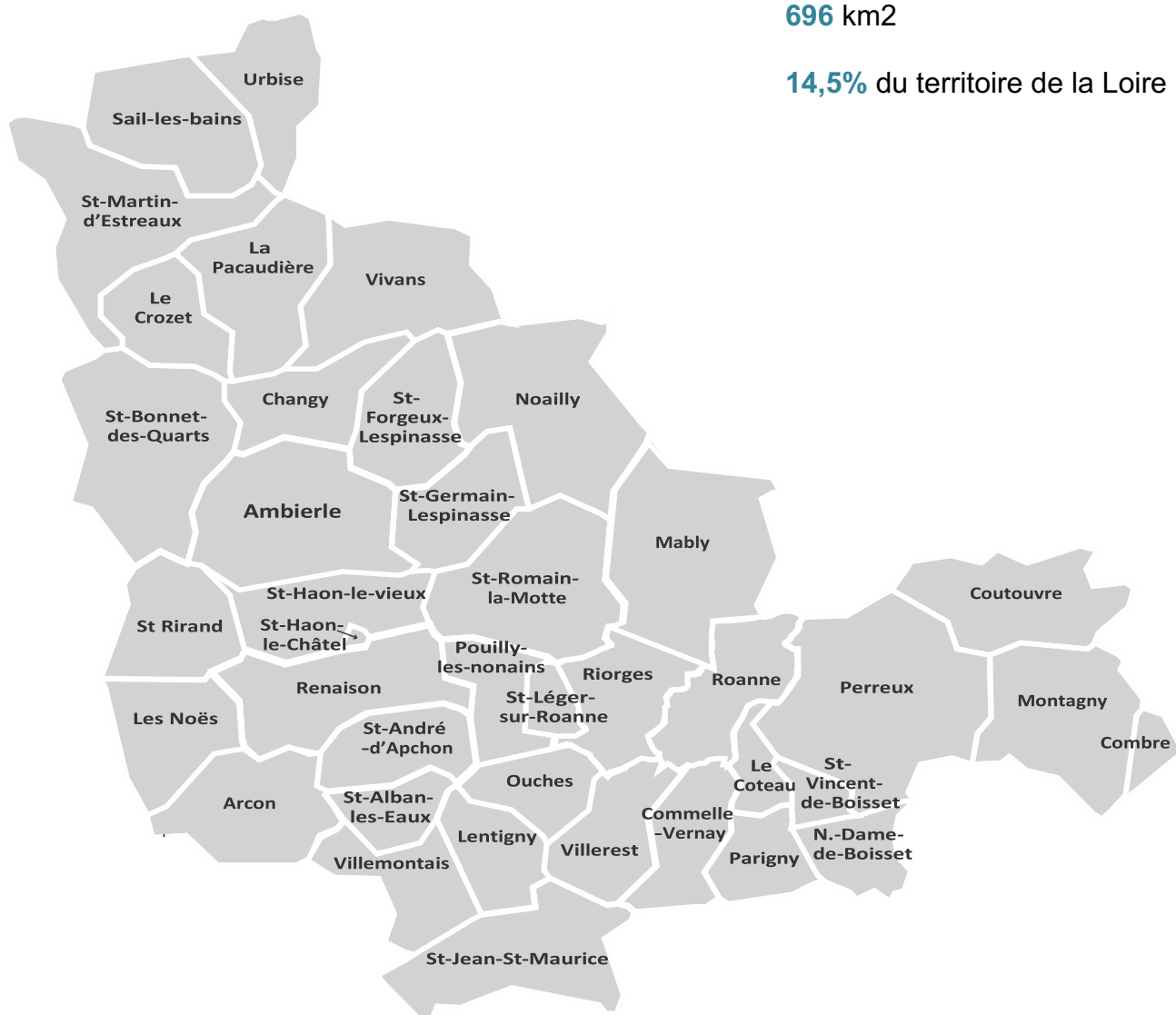
40 communes

100 914 habitants

145 habitants au Km²

696 km²

14,5% du territoire de la Loire



Tous les habitants du territoire communautaire bénéficient du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Particularités pour certains habitants en zone administrative frontalière

Roannais Agglomération a signé des conventions avec des collectivités voisines compétentes en matière de collecte des déchets ménagers afin que ces dernières assurent la collecte des OMR et les accès en déchèteries sur certains secteurs éloignés des tournées effectuées.

Ces conventions sont passées avec :

- le SICTOM du Sud Allier pour les habitants du hameau des Biefs (commune de Saint Bonnet des Quarts) et les habitants du Hameau de la Verrerie (Communes de Saint Rirand et Les Noës) deux hameaux limitrophes au département de l'Allier.
- la COPLER, pour les habitants du hameau de « Joeuvres » de la commune de Saint Jean Saint Maurice sur Loire
- Charlieu Belmont Communauté pour un foyer de la commune de Noailly
- la COPLER, pour l'accès en déchèterie de Regny des habitants de Combre et Montagny et par réciprocité, l'accès en déchèterie de Varennes des habitants de Cordelle et Saint Cyr de Favières,

Missions de la direction déchets ménagers

Inscrites dans une démarche mondiale de protection de l'Environnement, traduite en France par le Grenelle de l'Environnement et la loi de transition énergétique, les grandes activités du service sont :

1. Prévenir la production de déchets

Chaque habitant est incité à réduire la production de ses déchets pour répondre à deux objectifs, l'un étant environnemental, et l'autre économique, les deux étant étroitement liés.

2. Favoriser le tri sélectif

L'objectif est d'offrir aux habitants une logistique et des moyens adaptés pour leur permettre de déposer les matières triées rapidement et en toute sécurité.

Un effort particulier est porté sur la propreté des Points D'apport Volontaires (PAV), et sur les jours de leur collecte, afin qu'ils soient le plus disponibles possibles pour la population et accueillants.

3. Collecter les matières

La collecte ne s'improvise pas et doit répondre à des règles strictes de sécurité. Elle nécessite aussi une logistique d'achat et d'entretien de matériels, de gestion et de planification des ressources, de distribution de bacs, d'installation de conteneurs ou de PAV, d'enregistrement et de suivi des tonnages.

Toutes ces activités sont les maillons d'une chaîne qui ne supporte aucune rupture, et qui nécessitent pour chacune d'elle une attention particulière.

4. Les acheminer vers des points de captage prédéfinis

Il s'agit notamment du transport des déchets collectés sur les sites de Chassieu pour les emballages, de Mably (quai de transfert) puis de Cusset (centre d'enfouissement) pour les non-recyclables, de Fourneaux pour le papier, d'Andrézieux Bouthéon pour le verre ou de Saint-Priest La Roche pour les déchets verts.

La compétence « Traitement » est déléguée au Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR).

5. Optimiser les coûts du service en confortant la qualité

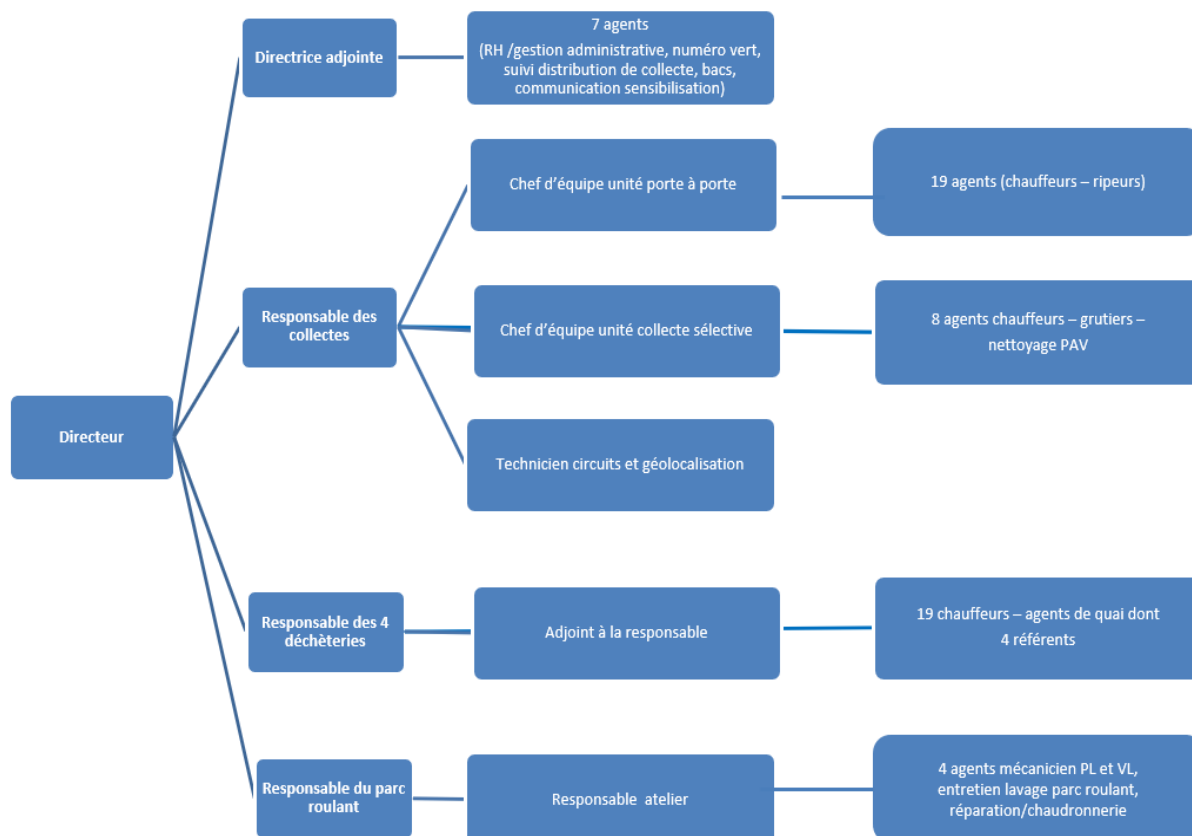
Une réflexion sur les modes de collecte et le financement du service est engagée depuis 2018.

Cette étude a permis de définir un plan d'actions global pour optimiser et moderniser le service public de prévention et gestion des déchets sur son territoire ; tout en s'inscrivant dans le cadre des objectifs de la Loi LTECV et de ses grandes orientations en matière de réduction et de valorisation des flux, de maîtrise des coûts, ainsi que par la mise en place de tarification incitative.

Ainsi, fin 2020, Roannais Agglomération a acté la mise en place de la collecte sélective multimatériaux en porte à porte à l'échéance du 1^{er} janvier 2023.

Organisation générale de la direction

Organigramme Direction déchets ménagers 2022



La collecte des déchets ménagers et assimilés s'effectue selon deux modes opératoires :

La collecte en porte à porte	L'apport volontaire
<p data-bbox="102 371 363 398">Ordures ménagères</p> 	<p data-bbox="817 371 1497 434">Collecte sélective du verre, du papier et des emballages :</p>  <p data-bbox="817 891 1497 1003"><i>Les points d'apport volontaire sont composés, pour la plupart, d'un ensemble de trois conteneurs de 4 m3 pour les emballages, le verre et le papier. Certains sites comptent également des colonnes à ordures ménagères.</i></p>
	<p data-bbox="817 1012 1034 1039">Les déchèteries :</p>  <p data-bbox="817 1281 1497 1442"><i>Les quatre déchèteries sont des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (rubrique n°2710). Elles sont situées sur les communes de Roanne (Déchèterie de Varennes), Riorges (Déchèterie de la Villette), Pouilly les Nonains (Déchèterie de Mardeloup) et La Pacaudière (Déchèterie de La Gare).</i></p>

La collecte : un partage privé / public

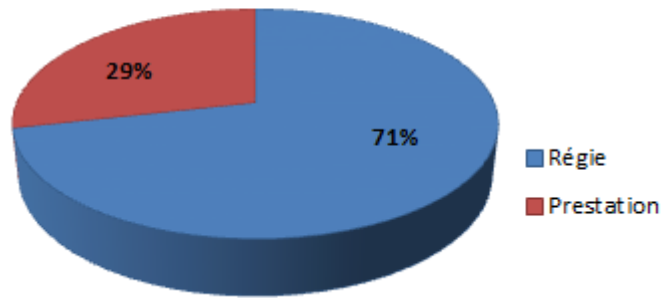
Aujourd'hui 71% de la population de Roannais Agglomération est collectée en régie, c'est-à-dire par nos équipes de collecte, contre 29 % par des prestataires privés.

Le territoire desservi par notre régie se situe sur les 6 communes historiques de l'ex-Grand Roanne (Commele Vernay, Le coteau, Mably, Riorges, Roanne, Villerest) pour la collecte sélective et ce même territoire plus celui de l'ex communauté de communes de la Pacaudière pour les ordures ménagères (15 communes).

Le marché de prestations de collecte comporte 4 lots :

- Lot 1 Collecte des ordures ménagères, attribué à Eco Déchets
- Lot 2 Collecte des emballages, attribué à DUBUIS SAS
- Lot 3 Collecte des JMR (Papiers), attribué à DUBUIS SAS
- Lot 4 Collecte du verre, attribué à GUERIN/DUBUIS

Répartition Régie / Prestation en pourcentage de la population collectée



Détail des marchés et prestataires en annexe.

Moyens matériels pour la Régie

Un centre technique, boulevard de Valmy à Roanne, comprenant :

- Un atelier pour les véhicules de collecte
- Locaux pour le personnel
- Une station de carburant
- Une aire de lavage



Quatre déchèteries :

- La Déchèterie de Varennes à Roanne
- La Déchèterie de la Villette à Riorges
- La Déchèterie de Mardeloup à Pouilly les Nonains
- La Déchèterie de « La Gare » à La Pacaudière

Le parc de véhicules est composé comme suit :

- 9 bennes à ordures ménagères
- 4 camions ampliroll pour le transport des bennes de déchèteries,
- 9 compacteurs (5 déchèterie et 4 collecte sélective)



- 4 camions ampliroll avec grue en poste fixe pour la collecte des emballages, du papier et du verre.
- 7 utilitaires (4 pour les équipes de nettoyage des PAV, 1 pour les livraisons de bacs et 1 pour la gestion des déchets toxiques en déchèterie et 1 véhicule dépannage atelier et transport composteurs)



Depuis 2020, la direction déchets ménagers assure également la gestion du parc VL de Roannais Agglomération (62 véhicules).

Une direction au service de l'utilisateur

- **Le Numéro Vert est la porte d'entrée du service. Il est au service des usagers en répondant à leurs questions ou réclamations.**

Le gestionnaire des réclamations répond aux appels, informe les usagers sur le fonctionnement du service, et notamment :

- les horaires et le fonctionnement des déchèteries
- les modalités de collecte (report, oubli...)
- les demandes de bacs en cas d'incidents et de nouvelles habitations, de déménagements (dotation calculée en fonction du nombre de personnes au foyer et de la fréquence de ramassage)
- les incivismes (dépôts sauvages autour des points tri ou des conteneurs enterrés...)
- les consignes de tri

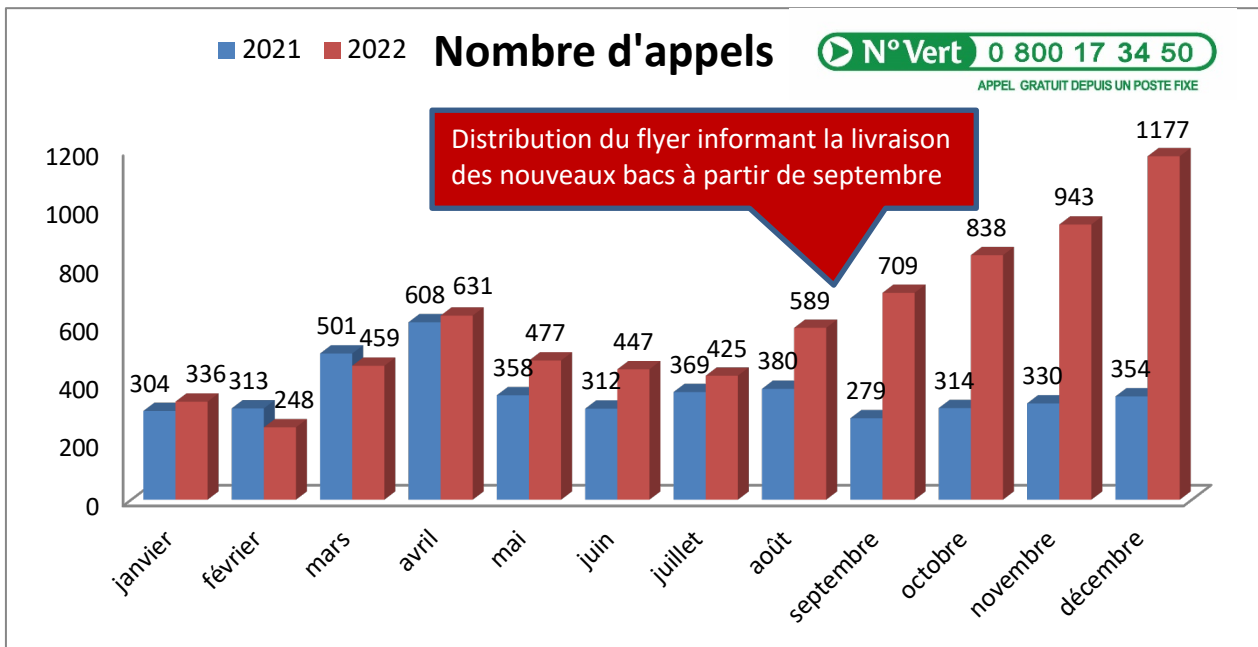
Il recueille les réclamations des habitants et déclenche leurs actions correctives. Il traite aussi les demandes des bailleurs, des mairies.

Depuis janvier 2013, le numéro vert est le point d'entrée des 40 communes.

Le numéro vert est disponible du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 non stop et le vendredi de 08h00 à 12h00.

CHIFFRES CLÉS :

En 2022, le numéro vert a reçu 7 279 appels, soit une augmentation de 64.61% par rapport à l'année dernière due à la réorganisation des systèmes de collectes (enquête, distribution des nouveaux bacs...)



➤ **Le suivi de collecte :**

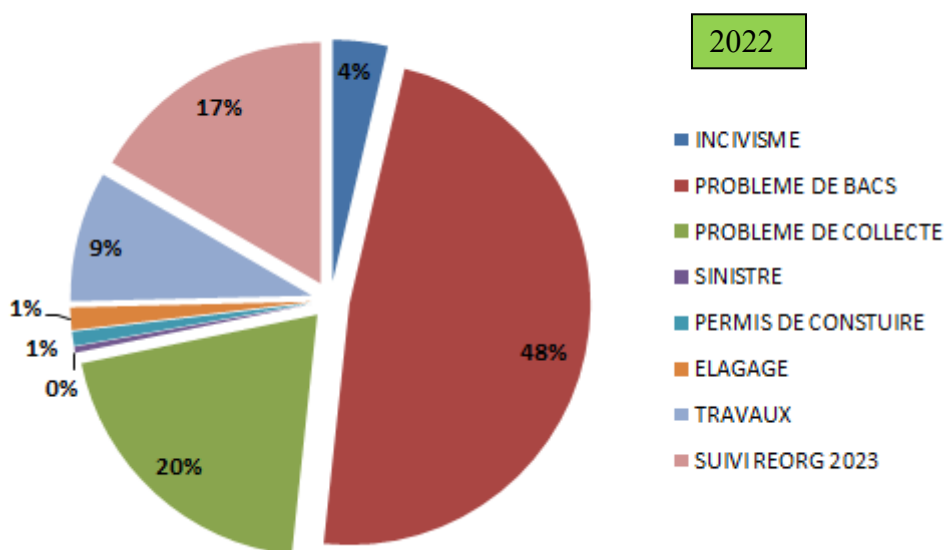
Les agents de suivi de collecte travaillent en collaboration avec le gestionnaire du numéro vert ainsi qu'avec les agents de la collecte ordures ménagères et de la collecte sélective. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés de nos prestataires de collecte.

Ils informent les usagers sur les services offerts et leurs obligations. Ils constatent les faits non conformes au règlement et établissent des courriers d'incivisme.

Ils suivent les dysfonctionnements de collecte et les sinistres. Ils gèrent les réclamations pour dépôts sauvages aux abords des points tri aériens, enterrés, et des bacs de regroupement.

Sur l'année 2022, ils sont intervenus 803 fois, soit environ 67 actions par mois, un chiffre stable.

Nature des problématiques traitées par le suivi de collecte :



➤ Zoom sur les incivismes de l'année 2022



Les sinistres liés aux colonnes de tri brûlées ou cassées ont coûté 45 442€ à Roannais Agglomération.
Une forte augmentation + 221,43% (14 651€ en 2021).

La collecte des dépôts sauvages



Nos équipes collectent aussi, sur 6 communes, tous les jours les déchets déposés illégalement par certains usagers.

**221,70 tonnes (*)
de déchets collectés
autour des points tri**

**-21,03% par rapport à
2021**

() pour les 6 communes
en régie : 207 points tri*

Sur les 34 autres communes, cette collecte est assurée par les services des communes via une convention de mise à disposition de services (MADS).

Cette prestation comprend le nettoyage des déchets aux abords des PAV et leur transport en déchèteries, le vidage de corbeilles de propreté si elles existent sur site et la signalisation des problèmes à Roannais Agglomération, notamment les débordements, les dépôts de déchets en quantité, les détériorations des sites de point d'apport volontaire.

Communication et sensibilisation à la prévention de la production des déchets et au Tri



Les actions globales et transversales

En partenariat avec la direction transition énergétique et mobilité durable, nous incitons nos habitants à réduire leur production de déchets et les encourageons dans leur geste de tri par le biais d'animations et d'actions de communications diverses.

De la sensibilisation auprès du public :

8 visites de déchèteries et 6 interventions en classe ou en foyer réalisées pour sensibiliser sur plusieurs thèmes (extension des consignes de tri, compostage, et réorganisation des systèmes de collecte auprès de 320 élèves et adultes



Actions Emblématiques nationales :

Sensibilisation au compostage domestique :

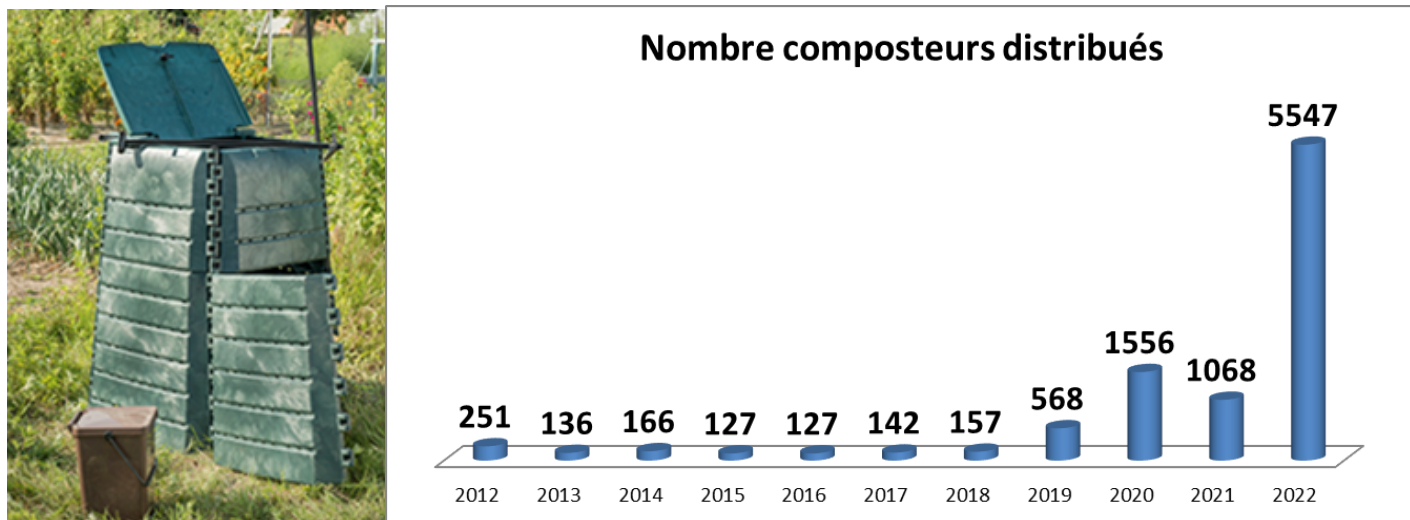
Le compostage domestique est un des moyens les plus évident pour réduire les quantités de déchets prises en charge par le service public des déchets (la diminution peut aller jusqu'à 90 kg par habitant et par an) et permet à tous ceux qui logent en habitat individuel d'agir de façon simple pour l'environnement. Cette action a pour principe de mettre les usagers au cœur de la gestion des déchets.

Roannais Agglomération s'est inscrit dans cette démarche en lançant une campagne de sensibilisation, et d'information des citoyens sur le compostage individuel et en distribuant gratuitement depuis 2019 des composteurs.

De plus, dans le cadre de la réorganisation de ses systèmes de collecte, la plupart des foyers vivant à Roannais Agglomération seront équipés d'un composteur destiné aux déchets alimentaires (restes de repas, épiluchures...) et aux petits déchets verts.

L'enquête réalisée en mars 2022, a permis d'identifier la possibilité de leur attribuer un composteur et un bio seau pour valoriser leurs déchets organiques, leur distribution a démarré en septembre 2022 sur 34 communes de l'agglomération.

Grâce à cette opération, nous avons distribué 5 547 composteurs individuels en 2022.



Roannais Agglomération mène une campagne de distribution de compost en déchèterie, dans le but :

- ✓ de sensibiliser les habitants au compostage et à son utilisation
- ✓ d'encourager les utilisateurs des déchèteries

Cette distribution se déroule pendant la semaine "Tous au compost" sur les 4 déchèteries. Celle-ci est entièrement gratuite.

Du 25 mars au 9 avril 2022, Roannais Agglomération a distribué dans ses 4 déchèteries **112,520 tonnes de compost en vrac**.

Les actions de Roannais Agglomération en termes de prévention

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est en cours d'élaboration par la collectivité et sera accessible sur le site internet de la collectivité dès adoption.

Dans ce cadre, la collectivité accompagnera les usagers par le biais d'actions de prévention des déchets telles que :

- Des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- L'incitation aux achats responsables,
- La distribution de composteurs individuels ou le déploiement de composteurs partagés et la formation au compostage des déchets fermentescibles,
- Le prêt de broyeurs de déchets verts,
- Des zones dédiées au réemploi en déchèteries où l'utilisateur peut déposer des objets ou produits encore utilisables,
- Une ressourcerie, etc.

Les indicateurs techniques

Contexte réglementaire et situation actuelle

Rappel des objectifs réglementaires à atteindre issus de la Loi Transition Energétique :

- 50 % de déchets enfouis à l'horizon 2025 (par rapport à 2010)
- + 65 % de déchets valorisés à l'horizon 2025 (par rapport à 2010)
- 15 % de déchets ménagers et assimilés (comprend tous les déchets) en 2030

Résultats 2022

Tonnages enfouis (Ordures ménagères + encombrants + erreurs de tri)

	2010	2022
kg/an/hab	312,78	281,35

- 11 %
Baisse amorcée
mais pas suffisante

Tonnages valorisés (déchets valorisés en déchèterie + collecte sélective)

	2010	2022
kg/an/hab	250,23	205,62

- 22 %
Tendance inverse
à celle attendue

Evolution des DMA (tous déchets sans les inertes : terre/gravats)

	2010	2022
kg/an/hab	500	498

=
Légère baisse

Ces résultats nous ont conduit à étudier et planifier une réorganisation de nos modes de collectes afin d'améliorer rapidement nos performances et atteindre ces objectifs réglementaires : collecte sélective en porte à porte et en multimatériaux, réduction des fréquences de collecte, modification de la collecte des professionnels, contrôle d'accès en déchèterie, collecte des bio déchets et promotion du composteur.

Collecte des ordures ménagères

Données techniques :

Les fréquences de la collecte :

- 2 collectes par semaine pour les secteurs du Centre-Ville ou particulièrement dense
- 1 collecte par semaine pour les secteurs de types pavillonnaires et pour le rural dispersé

Le tonnage ordures ménagères :

Année	Tonnages collectés	Ratio (kg/hab)	Evolution tonnage en %	Evolution (Kg/an/hab)
2020	23 568,11	235	-2,79%	-2,6
2021	24 121,19	240,58	4,35%	2,37
2022	23 027,08	228,19	-4,54%	-4,92

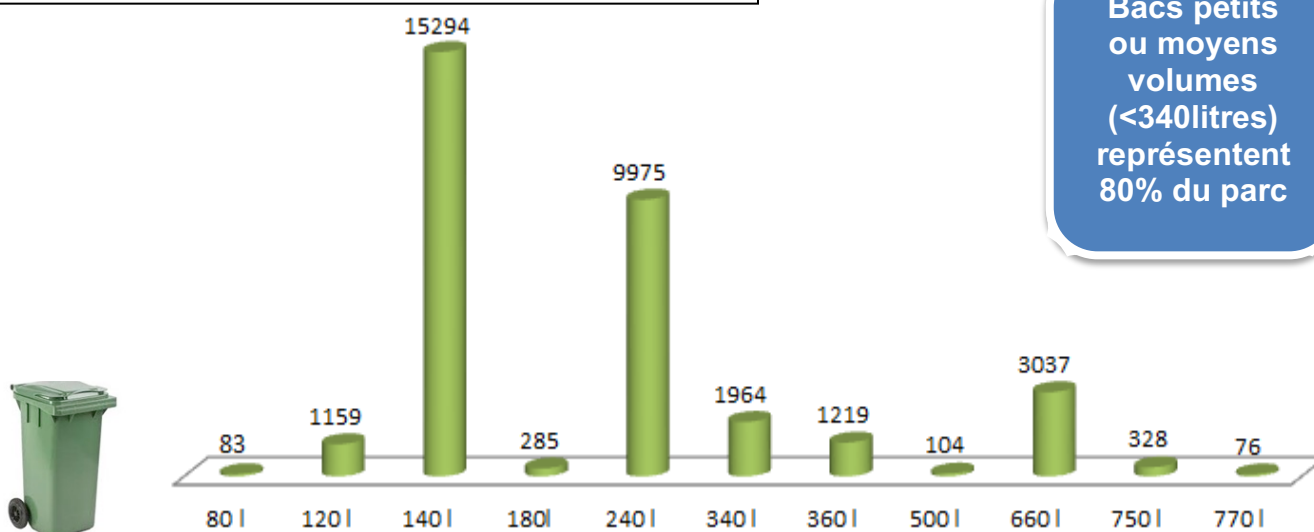
Baisse de 4,54 % du tonnage Ordures ménagères

Les tonnages collectés sont acheminés sur le quai de transfert de Mably (42). Celui-ci se situe sur le site de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Mably (42), gérée par l'entreprise SUEZ CENTRE EST. Depuis le quai de transfert, les OMR sont ensuite transportées sur l'ISDND de Gaïa (Cusset – 03) afin d'y être enfouies dans des espaces aménagés, appelés alvéoles.

Contenants :

La collecte des ordures ménagères sur le territoire de Roannais Agglomération repose sur un parc de 33 524 conteneurs dont la composition au 31 décembre 2022 est la suivante :

Répartition par type de bac 2022



Bacs petits ou moyens volumes (<340litres) représentent 80% du parc

Les méthodes de dimensionnement tiennent compte du type d'habitat collecté sur la base du ratio de production de **6l/jour/habitant**.

La dotation de chaque foyer se fait en fonction de sa composition, des fréquences de passage et des problèmes spécifiques (enfants en bas-âge, ...). Le tableau de dotation en annexe prend en compte ces éléments.

Type de gestion :

Depuis Juin 2015, les opérations de livraison et de maintenance des bacs sont effectuées sur 34 communes en régie, par un agent du service déchets ménagers.

Pour les 6 communes historiques de Roannais Agglomération, il est fait appel au titulaire du marché de distribution et fourniture des bacs : SULO.

Les encombrants

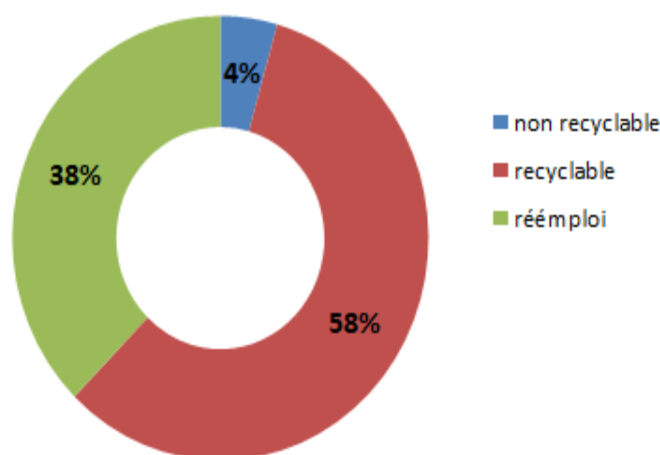
Depuis le 2 juillet 2012, la tournée mensuelle de collecte des encombrants sur les 6 communes de l'ex Grand Roanne Agglomération a été remplacée par un service de ramassage sur appel gratuit, en faveur du réemploi et de l'insertion professionnelle.

En décembre 2016, avec la relance du marché, cette collecte des encombrants s'est étendue aux 40 communes de notre territoire avec le même principe de gratuité et de prise de rdv .

Données techniques :



Le devenir des encombrants



1499 t d'encombrants collectés

-5,29 % par rapport à 2021

13,04% issus des déchèteries

65,43 % collectés en porte à porte

21,53 % déposés directement chez C3R.

Type de gestion :

Ce service, a été confié à une association d'insertion, C3R (Collecte Réemploi et Recyclage en Roannais).

L'activité de C3R consiste à assurer la collecte, le tri et la valorisation des encombrants sur tout le territoire de Roannais Agglomération ; ceci afin d'éviter le recours à l'enfouissement des encombrants en favorisant leur réemploi ou leur recyclage, d'offrir un ramassage sur RDV gratuit chez le particulier, et enfin créer des emplois d'insertion.

Cette activité de collecte est réalisée par une entreprise d'insertion qui emploie une quinzaine de personnes. La SCIC C3R, société coopérative d'intérêts collectifs a été créée par 4 structures d'insertion et une association en concertation avec Roannais Agglomération.

- Valorise, atelier chantier d'insertion
- Ajire, entreprise d'insertion
- Envie Loire, entreprise d'insertion
- Emmaüs Roanne-Mably

Les déchèteries

4 déchèteries desservent le territoire communautaire :

- La déchèterie de la Villette rue Simone Weil à Riorges
- La déchèterie de Varennes rue de Varennes à Roanne
- La déchèterie de la Gare à la Pacaudière
- La déchèterie de Mardeloup à Pouilly les Nonains



- **Déchèteries de la Villette et de Varennes** : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 18h00 (sans interruption)
- **Déchèterie de la Gare** : Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00.
- **Déchèterie de Mardeloup** : Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00.

En dehors de ces heures d'ouverture ainsi que les jours fériés, les déchèteries sont inaccessibles au public.

Depuis le 1^{er} novembre 2016, les professionnels n'ont plus accès aux déchèteries publiques et sont invités à se rendre sur les sites des déchèteries privées (Vougy pour Secaf Chamfray ou Mably pour SUEZ) ou vers d'autres repreneurs.

L'accès aux déchèteries est en « libre accès » pour les particuliers de Roannais Agglomération.

Seuls les véhicules de classe 1, d'une hauteur inférieure ou égale à 2 m et d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes sont autorisés ou les ensembles roulants d'une hauteur totale inférieure ou égale à 2 m constitué d'un véhicule avec un PTAC inférieur ou égale à 3.5 tonnes et d'une remorque d'un poids inférieur à 750kg.

Tous les véhicules ne correspondant pas à ceux cités ci-dessus, et les engins agricoles, ne sont pas autorisés à accéder aux déchèteries.

Les particuliers qui souhaiteraient accéder à une déchèterie avec un véhicule de classe 2 (d'une hauteur inférieure ou égale à 3 m et d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes) doivent en faire la demande via un formulaire sur le site internet de

Roannais Agglomération. Cette procédure déclarative devra donc être complétée (nature et volumes des déchets, identification du véhicule) et transmise au service déchets ménagers de Roannais Agglomération, au minimum une ½ journée avant le dépôt. En cas de non-respect des éléments déclarés, les agents d'accueil pourront refuser l'accès du véhicule sur le site.

Les déchets acceptés :

- les déchets verts (diamètre inférieur à 10 cm),
- les encombrants ménagers (mobilier, literie, etc...),
- les ferrailles et métaux non ferreux,
- les gravats,
- terre végétale (sauf Mardeloup et La Gare)
- plâtre
- le bois,
- les cartons pliés,
- le verre,
- les papiers, journaux, magazines,
- les emballages : boîtes de conserves, cartonnettes, bouteilles plastique, briques alimentaires,
- les vêtements usagers,
- les déchets spéciaux des ménages (piles, solvants, peinture, acides, ...),
- Les batteries,
- Les huiles ménagères,
- les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- les néons et ampoules longue consommation

L'ensemble de ces règles (conditions d'accès, déchets acceptés, ...) sont portées au règlement d'accès en déchèterie approuvé par décision du Président et reçu en sous-préfecture le 19/06/2020.

Procédure déclarative et règlement des déchèteries à consulter sur www.aggloroanne.fr

Données techniques :

Fréquentation :

La fréquentation totale en 2022 est de 437 041* passages sur les 4 déchèteries, - 2.56 % par rapport à 2021.

	MARDELOUP	VARENNES	VILLETTE	LA GARE	TOTAL
2020	71 929	104 028	187 323	16 310	379 590
2021	81 099	116 454	229 019	21 967	448 539
2022	76 978	105 931	233 296	20 836	437 041
	-5,08%	-9,04%	1,87%	-5,15%	-2,56%

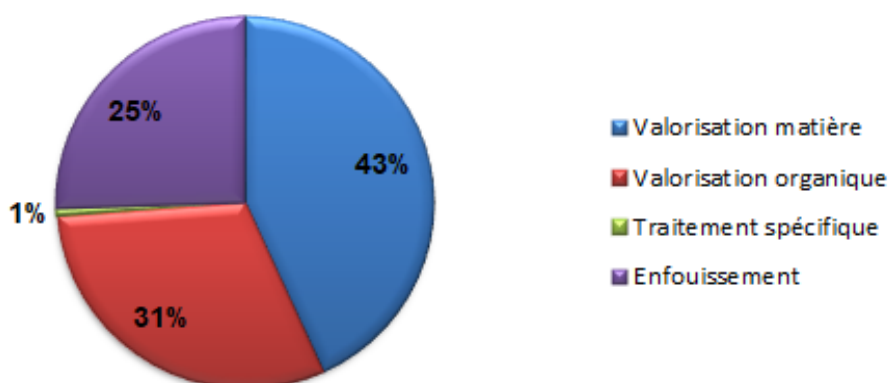
*Chiffre estimatif

Performances :

Les déchets apportés en **DECHETERIE** sont valorisés (hors les déchets non recyclables).

Toutefois pour permettre un comparatif entre collectivités, notamment dans le cadre de l'établissement du rapport annuel départemental, les tonnages seront analysés hors inertes (gravats et terre).

	Tonnages	% du total
Valorisation matière	8 262,75	43%
Valorisation organique	5 860,24	31%
Traitement spécifique	136,60	1%
TOTAL VALORISES	14 259,59	75%
Enfouissement	4 875,27	25%
TOTAL GENERAL (hors inertes)	19 134,86	100%



Détail des tonnages :

Type de déchets collectés	Tonnages 2021	Tonnages 2022	kg/an/hab	% du flux	Evolution 2022/2021	DESTINATAIRE
Batteries auto	23,61	19,19	0,19	0%	- 19%	METALEUROP
Bois et souches	2 952,22	2 593,31	25,70	11%	- 12%	SUEZ R.V Centre-Est
Cartons	986,16	955,88	9,47	4%	- 3%	SECAF CHAMFRAY
Cartouches d'encre	1,01	2,03	0,02	0%	+ 102%	COLLECTORS
DEEE	974,54	867,60	8,60	4%	- 11%	Logisticien : ENVIE 2E
Extincteurs	4,85	5,42	0,05	0%	+ 12%	LOIRE INCENDIE SECURITE Rhône-Alpes
Ferraille	1 248,81	1 079,52	10,70	4%	- 14%	DERICHEBOURG
Gravats	5 581,80	5 058,18	50,12	20%	- 9%	SOGRAP
Gravats plâtrés	545,94	554,20	5,49	2%	+ 2%	RHONE ENVIRONNEMENT
Huiles de vidange	34,83	37,89	0,38	0%	+ 9%	CHIMIREC BROSSETTE
Huiles végétales	6,68	6,67	0,07	0%	- 0%	QUATRA
Plâtre	432,94	398,40	3,95	2%	- 8%	SUEZ R.V Centre-Est
Terre végétale	533,55	423,73	4,20	2%	- 21%	SOGRAP
Déchets verts	7738,12	5860,24	58,07	28%	- 24%	TERRALYS - St Priest la Roche
Déchets Ménagers Spéciaux	129,66	126,03	1,25	0%	- 3%	SARPI
Piles	11	10,57	0,10	0%	- 4%	COREPILE
Mobilier	1 686,50	1 742,64	17,27	6%	+ 3%	RDS
Encombrants	4 875,63	4 875,27	48,31	18%	- 0%	Quai de transfert SUEZ MABLY
TOTAL COLLECTES	27 767,85	24 616,77	243,94	100%	- 11%	
TOTAL (Hors inertes)	21 652,50	19 134,86	189,62		- 12%	

La collecte sélective

Présentation des PAV :



Cette collecte en points d'apport volontaire (PAV) destinée aux ménages permet le recyclage :

- **des emballages ménagers** : les flacons et bouteilles plastiques, cartonnets (les gros cartons sont à porter en déchèteries), les briques alimentaires et les emballages métalliques,. Les emballages sont acheminés au centre de tri de Paprec à Chassieu pour être triés et conditionnés en une valorisation matière.
- **des journaux, magazines et revues** : Le papier est acheminé sur le site de l'entreprise DUBUIS à Fourneaux.
- **du verre** : Le verre est acheminé à Andrezieux Bouthéon chez G.Guerin SAS et est recyclé par l'usine St-Gobain Emballages située à St-Romain le Puy. Ce matériau est recyclable à l'infini (valorisation matière).

Organisation de la collecte sélective pour la régie :

La collecte des emballages est effectuée en régie à raison de 5 jours par semaine.

La collecte du papier est effectuée en régie à raison de 3 jours par semaine.

La collecte du verre est effectuée en régie à raison de 4 jours par semaine.

Organisation de la collecte sélective en prestation :

La collecte des emballages, du papier et du verre est effectuée de 1 fois par semaine à 1 fois tous les 15 jours.
(En annexe tableaux des prestataires)

Avec la réorganisation des systèmes de collectes prévue en 2023, les colonnes emballages/papier seront retirées progressivement au profit du bac jaune individuel.
Seul le verre restera en apport volontaire.

Les tonnages collectés :

	2020 collectés (tonnes)	2021 collectés (tonnes)	2022 collectés (tonnes)
Emballages	1 710	1 956	1 955
	26,00%	12,58%	-0,05%
Papier	1 910	1 921	1 670
	-7,00%	0,57%	-15,03%
Verre	3 346	3 347	3 454
	10,70%	0,03%	3,10%
TOTAL	6 966	7 224	7 079
	8,25%	3,57%	-2,05%

Notre taux de refus pour 2022 est légèrement baisse, puisqu'il s'élève à **24.80%** contre 28.72% l'année dernière. Ce taux reflète les erreurs de tri que nous retrouvons régulièrement.

Taux de refus

24.80 %
des emballages collectés
ne sont pas recyclables

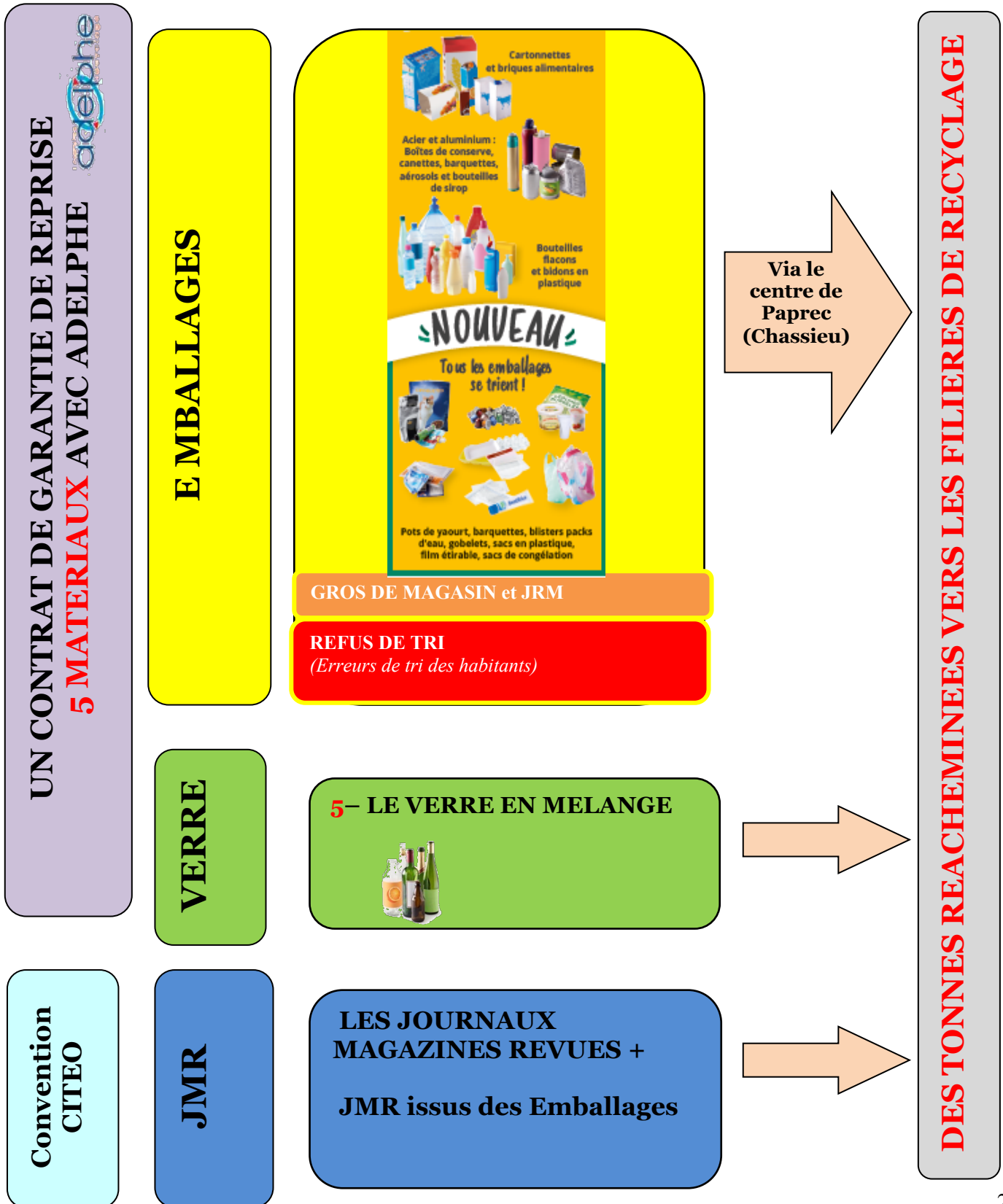


Exemples
d'erreurs de tri
dans la colonne
emballage :
bouteille en verre,
article décoration,
ferrailles, pain...

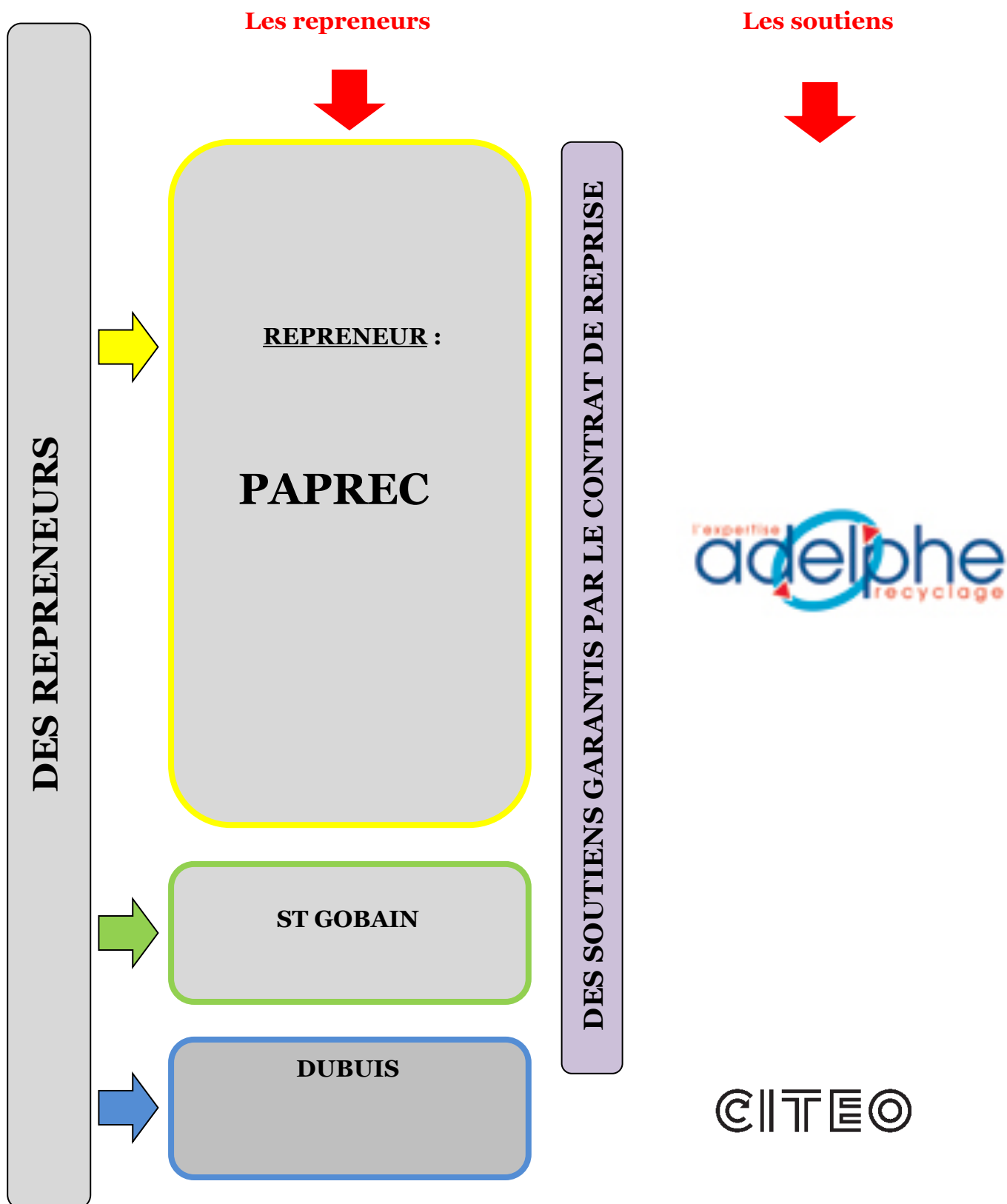
SCHEMA DE LA

DES TONNES COLLECTEES EN PAP

DES TONNES TRIEES EN CENTRE DE TRI



COLLECTE SELECTIVE 2022



Les collectes complémentaires :

Collecte du papier par Valorise (association d'insertion et de recyclage):

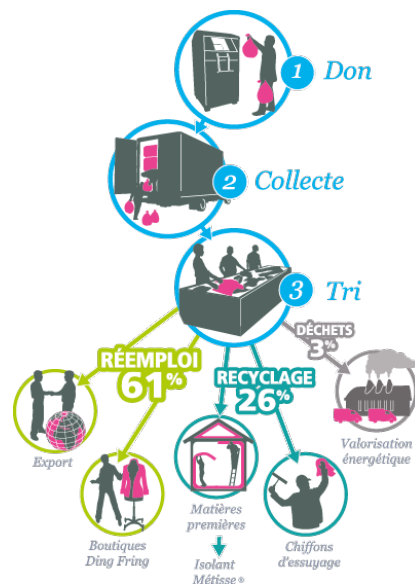
Roannais Agglomération a souhaité proposer une collecte des papiers aux écoles, mairies, bâtiments communautaires. Cette dernière a été mise en place depuis 2013 avec l'association Valorise.

2022

99.286 tonnes collectées, + 27.76% par rapport à 2021

La collecte des textiles :

Une convention avec Le Relais Bourgogne a été signée lors de la création de Roannais Agglomération en 2013.



Les vêtements et chaussures collectés servent à créer des emplois, à limiter le gaspillage et à protéger l'environnement.

61% des tonnages collectés sont réemployés en vente, 26% sont recyclés : transformés en nouveau matériaux (isolant thermique et acoustique, chiffons...) et 3% non recyclés.

2022

246,315 tonnes collectées
-1,88 % par rapport à 2021

Les indicateurs financiers

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu par le service de collecte.

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est destinée au financement de la collecte et du traitement (collecte, tri, enfouissement, valorisation matière, charges de structure etc.) des déchets ménagers.

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 16 décembre 2020, a fixé le même taux pour l'ensemble de son territoire : 9%, confirmant ainsi le niveau de service identique sur les 40 communes.

Fiscalité et modalités de financement :

Montant perçu en 2022 : 12 978 027 €.

Rappel en 2021 : 12 447 539 €

Le résultat financier du service déchets ménagers

Le compte administratif 2022

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité.

FONCTIONNEMENT	2022 (en K€)
RECETTES	15 469
<i>Vente matériaux</i>	1 000
<i>Soutien Eco organismes</i> <i>(CITEO, ADELPHE, OCAD3E,...)</i>	1 396
<i>Aides à l'emploi</i>	63
<i>Autres recettes</i> <i>(amort, remboursements sinistres)</i>	26
<i>Fiscalité (TEOM)</i>	12 978
<i>Recettes exceptionnelles</i>	6
DEPENSES	11 251
<i>Amortissements</i>	1 217
<i>Masse salariale</i>	3 118
<i>Traitement</i>	4 193
<i>Charges techniques</i> <i>(maintenance parc roulant, carburant, prestations collecte, fournitures diverses)</i>	2 716
<i>Dépenses exceptionnelles</i>	7
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE ADMINISTRATIF	4 218

Principaux postes de charges :

- Traitement
- Masse salariale
- Charges techniques (entretien parc roulant, amortissements, charges courantes CTE...)

Principaux postes de produits :

- Contributions 2022 : 12 978 K€
- Recettes 2022 : 2 396 K€
 - Ventes matériaux
 - Soutiens
 - Aides

Résultat en coûts complets 2022

Pour être au plus juste sur le résultat financier du service, nous devons prendre en compte les charges indirectes.

La méthode des coûts complets permet d'imputer des frais de structure* à une activité / une compétence d'une organisation.

**Définition : Les frais de structure (ou frais fixes) sont les dépenses d'une organisation qui ne dépendent pas de ses activités / de ses compétences (ex : Direction Générale, Location de bureaux administratifs, Service Communication, élus, etc...)*

Les frais de structure sont ensuite ventilés via des clés de répartition, comme le nombre d'écritures pour le service comptabilité, le nombre de bulletin de paie pour les RH ou encore le nombre d'incident pour la DTNSI).

Pour le service déchets ménagers, les frais de structure 2022 sont estimés à 595 K€.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	4 218
Charges de structure (RH, Finances, DG, élus...)	-595
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EN COÛTS COMPLETS	3 623

La matrice des coûts

Pour aider les collectivités locales à mieux connaître et gérer les coûts de gestion des déchets, l'ADEME a mis au point deux outils : la matrice des coûts et la méthode ComptaCoût®.

Qu'est-ce que la matrice des coûts ?

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par des données comptables.

Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Qu'est-ce que l'outil ComptaCoût® ?

ComptaCoût® est une méthode (et non un outil informatique), conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

La méthode ComptaCoût® permet de :

- mettre en place une comptabilité analytique adaptée à la gestion des déchets ;
- faciliter et pérenniser le remplissage de la matrice chaque année ;
- développer des outils de suivi de l'activité du service ;
- de comparer les coûts d'une collectivité à une autre.

Les données comptables qui alimentent la matrice des coûts sont souvent retraitées pour respecter le principe d'annualité (dépenses et recettes réelles de l'année étudiée), pour ne pas prendre en compte la récupération de la TVA (et ainsi pouvoir se comparer avec d'autres collectivités qui n'appliquent pas cette règle comptable) ou encore pour neutraliser des dépenses ou recettes exceptionnelles qui ne reflètent pas le fonctionnement du service.

Pour 2022, voici les données utilisées pour le remplissage de la matrice des coûts, leur différence avec le compte administratif et les explications qui en découlent :

FONCTIONNEMENT	CA	Matrice des couts	Différence	Explications
RECETTES	15 469	15 233	- 236	-131 K€ de recettes ventes de matériaux (Recettes réelles sur 2022) - 25 K€ soutiens recalculés au tonnage réel et sur l'année 2022 -80 k€ atténuation de charges

DEPENSES	11 252	11 076	- 176	<ul style="list-style-type: none"> - 363 K€ de retraitement TVA - 92 K€ de retraitement de la Masse salariale -307K€ Dépenses réelles SEEDR sur 2021 +593K€ Charges indirectes -7K€ dépenses exceptionnelles
-----------------	---------------	---------------	--------------	---

La matrice des coûts 2022 du service déchets ménagers est en annexe.

➤ **Se situer par rapport au référentiel national**

Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (cout aidé HT/hab)



Percentiles : 80% des collectivités se situent dans cette fourchette de coûts.

Réorganisation des collectes Projet 2023

À partir de 2023, finis les allers-retours au point tri, sauf pour le verre. Roannais Agglomération se chargera de la collecte en porte-à-porte des emballages et des papiers. Pour cela, dans l'année, tous les foyers de nos 40 communes auront à leur disposition un **bac à couvercle jaune** pour les **déchets recyclables** et un **bac à couvercle bordeaux** réservé aux **ordures ménagères**. Un **composteur** en plastique est également fourni aux foyers en maison individuelle avec jardin qui en ont fait la demande. Il recueillera tous leurs petits déchets verts et alimentaires.



Un déploiement en deux temps

En raison de difficultés techniques rencontrées par le fournisseur dans la production des bacs, liées notamment à la crise énergétique, cette réorganisation, initialement prévue en janvier pour toutes les communes, se fera en deux phases :

- Dès le 2 janvier 2023 pour les 34 communes périurbaines et rurales ;
- En juin 2023 pour les 6 communes de Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau, Villerest et Commelle-Vernay.

Une collecte alternée et un calendrier pour chaque foyer

Les deux bacs seront collectés en alternance une semaine sur deux, le même jour. Pour informer au mieux les habitants, des calendriers de collecte ont été distribués dans les boîtes aux lettres de chaque foyer avant le démarrage de la collecte. Ils ont été diffusés fin décembre 2022 dans les 34 communes périurbaines et rurales et le seront d'ici mai 2023 dans les six communes centrales.

Une communication d'envergure

Pour cette réorganisation nous avons mis en place diverses actions de communication :

- Rencontre individuelle des bailleurs du territoire de Roannais Agglomération.
- Séminaires Elus, Maires, Techniciens et Secrétaires de Mairies
- Formation de tous les agents de la direction déchets.
- Réunion hebdomadaire avec les secrétaires de mairies pour répondre à toutes leurs questions ainsi que celles de leurs habitants.
- Rendus et points d'étapes dans les instances de l'agglomération (bureau et conseil communautaire, conférence des maires et des territoires)
- Animation et présentation de notre réorganisation au sein des conseils de quartiers
- Presse, canaux multimédias (site internet, réseaux sociaux)



Une distribution des nouveaux bacs achevée sur 34 communes

De septembre à décembre 2022, les nouveaux bacs ont été distribués sur les 34 communes périurbaines et rurales de l'agglomération ce qui représente 30 000 bacs et 5 500 composteurs.

Un travail de terrain a également été effectué auprès de toutes ces communes afin de cibler les lieux problématiques à la collecte : passage du camion impossible, impasses, maisons éloignées et isolées, voiries privées interdites aux poids lourds, etc. Ce recensement a été fait en collaboration avec chaque référent des communes (élus et techniciens) et nos agents de la direction déchets ménagers. Un travail conséquent et minutieux mais indispensable au bon déroulement de la collecte.



1er janvier 2023 : Démarrage des nouvelles collectes !

Les deux bacs seront collectés en alternance une semaine sur deux, le même jour.

Un calendrier de collecte a été distribué à tous les foyers des 34 communes dont la collecte a démarré le 2 janvier 2023.

Les foyers des 6 communes urbaines recevront également un calendrier de collecte au 2ème trimestre 2023.



Etapas à suivre...

Deux évolutions viendront compléter cette réorganisation de notre collecte des déchets ménagers, à partir de 2024 :

1. Le contrôle d'accès en déchèteries

Dans le cadre de l'optimisation du service de collecte des déchets ménagers, il a été décidé la mise en place d'un contrôle d'accès sur nos 4 déchèteries avec pour objectifs :

- S'assurer que les utilisateurs sont effectivement des ménages de Roannais Agglomération,
- Mettre en sécurité les usagers et les agents en régulant le nombre de véhicules,
- Améliorer la disponibilité des agents d'accueil et la circulation des véhicules
- Accentuer la valorisation et le recyclage des déchets déposés.
- Réorienter les apports des professionnels sur des déchèteries privées (pour rappel, les professionnels n'ont plus accès aux déchèteries communautaires depuis le 1^{er} novembre 2016).

2. La gestion des biodéchets

Evolution de la réglementation sur l'obligation de valorisation des biodéchets :

- Depuis 2016 pour les producteurs de + de 10 tonnes/an
- En 2023 pour les producteurs de + de 5 tonnes/an
- Au 31/12/2023 pour tous les producteurs de biodéchets dont les particuliers

À partir de 2024, les biodéchets (restes de repas, épluchures...) devront être triés à la source. C'est dans cette optique que nous équipons dès à présent les maisons individuelles de composteurs. Le compostage collectif sera également développé en lien avec les communes et les associations. Pour les autres logements, en milieu urbain notamment, une collecte en apport volontaire (abri bac) sera mise en place.



Composteurs individuels

(distribués en décembre 2022)

En secteur pavillonnaire
Rural diffus + péri urbain + urbain

55 000 habitants

1 783 tonnes évitées



Collecte en points d'apport volontaire

(collecte en 2024)

Centres bourg ruraux
Zone dense et habitats collectifs
en péri urbain + urbain

45 000 habitants

1 908 tonnes valorisées



Compostage collectif sur volontariat de la commune / appel à projet

Dans le cadre d'un projet
porté par un collectif
(communes, centres sociaux)

1 tonne / site / an évitée

roannais
AGGLOMERATION

cliink

Triez le verre et gagnez
des bons d'achat
près de chez vous !

Rendez-vous dans l'un des **300**
Points d'Apport Volontaire

Téléchargez l'application Cliiink®

Téléchargez dans l'App Store | Disponible sur Google Play

ou demandez une carte Cliiink® sur aggloroanne.fr !

Plus d'infos sur
cliink.com

1 Pt

Des milliers de bouteilles recyclées pour la bonne cause !


Cliiink est le programme de récompense du tri du verre mis en place sur le territoire. Les habitants qui trient le verre sur les conteneurs équipés de Cliiink bénéficient de points, qu'ils peuvent ensuite échanger contre des bons d'achat et maintenant peuvent en faire don à une association.

Rendez-vous sur le site www.cliiink.com pour faire échanger vos points au profit d'une association.


En ce moment, Faites don de vos points à l'association Handisport Roannais, qui a pour but d'organiser et de développer les activités physiques et sportives de compétition et de loisir pour les personnes handicapées physiques, visuelles et auditives.



ANNEXES

 Liste des
conteneurs enterrés et aériens

 Matrice des coûts

 Tableau récapitulatif des tonnages SEEDR

Annexe 1 : Tableau récapitulatif du nombre de colonnes en apport volontaire (aériennes et enterrées)

Nombre de bacs		Flux					
Type de bac		EMB	JMR	OM	TEXTILE	VERRE	Total général
AMBIERLE		7	5		1	5	18
ARCON		2	1			2	5
CHANGY		3	2		1	2	8
COMBRE		3	2			4	9
COMMELLE-VERNAY		14	10	7	2	12	45
COUTOUVRE		8	3		2	5	18
LA PACAUDIERE		8	5		1	5	19
LE COTEAU		25		6	3	19	53
LE CROZET		2	2			2	6
LENTIGNY					2	4	6
LES NOES		2	1		1	2	6
MABLY		36	3	20	7	27	93
MONTAGNY		6	4		2	4	16
NOAILLY		3	2		2	2	9
NOTRE DAME DE BOISSET		3	1		1	2	7
OUCHES					1	3	4
PARIGNY		4	2			2	8
PERREUX		14	7	2	3	10	36
POUILLY LES NONAINS		14	6		1	8	29
RENAISON		20	9		3	12	44
RIORGES		41			5	23	69
ROANNE		114	78	64	22	87	365
SAIL LES BAINS					1	1	2
ST ALBAN LES EAUX		11	7			9	27
ST ANDRE D'APCHON		7	5		1	5	18
ST BONNET DES QUARTS		2	1			2	5
ST FORGEUX LESPINASSE		5	3		1	4	13
ST GERMAIN LESPINASSE		5	2		1	3	11
ST HAON LE CHATEL					1	3	4
ST HAON LE VIEUX		4	2		1	3	10
ST JEAN - ST MAURICE		4	2		1		7
ST JEAN ST MAURICE						3	3
ST LEGER SUR ROANNE		6	3		2	4	15
ST MARTIN D'ESTREAUX		4	3		1	3	11
ST RIRAND		1	1		1	1	4
ST ROMAIN LA MOTTE		7	4		1	5	17
ST VINCENT DE BOISSET		7	3		1	5	16
URBISE		1	1		1	1	4
VILLEMONTAIS		5	3			4	12
VILLEREST		23	15	9	4	18	69
VIVANS		1	1			1	3
Total général		422	199	108	78	317	1 124

Annexe 2 : Matrice des couts 2022

Matrice standard de présentation des coûts 2022 du service déchets											
Année N		FLUX DE DECHETS								Total	
Montants en € HT	Ordures ménagères	Verre	JMR	Emb.	Déchets des déchetteries	Textiles	Déchets des collectivités - JMR (valorise)	Encombrants			
Fonctionnelles	Charges de structure indirectes	305 676,74	26 547,45	12 033,64	75 387,00	140 322,71		731,57	32 447,46	593 146,58	
	Charges de structure directes	321 500,01	27 318,34	12 383,08	77 576,10	252 099,87		752,81	33 389,67	725 019,87	
	Communication	12 741,82	0,00	6 745,91	6 745,91	2 291,00	750,00			29 274,64	
	TOTAL	639 918,57	53 865,79	31 162,63	159 709,01	394 713,57	750,00	1 484,39	65 837,13	1 347 441,09	
	Techniques	Prévention	55 355,39	18 115,99	18 115,99	18 115,99	14 244,75				123 948,11
		Collecte									
		<i>Pré-collecte</i>	99 871,07	226 003,42	85 310,68	344 441,86					755 627,03
		<i>Collecte</i>	2 240 434,08	160 156,87	93 961,78	498 233,61	1 060 399,96		12 000,00	480 156,76	4 545 343,06
		Transfert/transport		31 182,93		70 620,64	317 117,52				418 921,09
		Traitement									
		<i>Charges liées à l'intercommunalité</i>	137 480,77			16 023,05	47 778,48			2 734,55	204 016,86
		<i>Tri/Conditionnement</i>		0,00		289 141,74					289 141,74
		<i>Compostage</i>	680,20				124 362,38			405,31	125 447,89
		<i>Autre valorisation énergétique</i>					174 313,03			21 029,79	195 342,82
		<i>Inertes</i>					37 971,92				37 971,92
<i>autres charges</i>						0,00				0,00	
<i>Stockage</i>		2 480 209,77	0,00			479 412,53			27 910,90	2 987 533,20	
<i>Déchets toxiques</i>						46 119,97				46 119,97	
Total traitement		2 618 370,74	0,00	0,00	305 164,79	909 958,32			52 080,54	3 885 574,40	
Autres charges (conventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00		
TOTAL	5 014 031,28	435 459,20	197 388,46	1 236 576,89	2 301 720,55	0,00	12 000,00	532 237,31	9 729 413,69		
TOTAL CHARGES	5 653 949,85	489 324,99	228 551,08	1 396 285,90	2 696 434,12	750,00	13 484,39	598 074,43	11 076 854,78		
Produits	Ventes de produits et d'énergie										
	<i>Matériaux</i>		98 596,98	191 006,72	216 411,76	188 505,55		0,00		694 521,01	
	<i>Compost</i>										
	<i>Energie</i>										
	<i>Prestations à des tiers</i>					0,00				0,00	
	Autres produits	9 863,00	3 887,33	3 887,33	3 887,33	1 729,20				23 254,20	
	TOTAL	9 863,00	102 484,31	194 894,06	220 299,09	190 234,75	0,00	0,00	0,00	717 775,21	
	Tous soutiens sociétés agréées	ADELPHÉ (Matériaux et communica	0,00	24 098,34		551 335,06					575 433,40
		ADELPHÉ (Ambassadeurs)		9 058,79		52 078,31					61 137,10
		SOUTIENS					122 683,63		12 527,91		135 211,54
ECO TLC							10 028,80			10 028,80	
CITEO PAPIER				82 956,16				4 930,73	4 858,87	92 745,75	
TOTAL		0,00	33 157,13	82 956,16	603 413,37	122 683,63	10 028,80	4 930,73	17 386,78	874 556,59	
Aides	subventions d'investissements	31 966,84	0,00	15 983,42	15 983,42	0,00				63 933,68	
	Subv de fonctionnement	293 544,27	0,00	146 772,14	146 772,14	2 615,00				589 703,55	
	Aides à l'emploi	9 542,67	9,96	6,25	26,51	71,51				9 656,90	
	TOTAL	335 053,79	9,96	162 761,81	162 782,07	2 686,51	0,00	0,00	0,00	663 294,13	
TOTAL PRODUITS	344 916,79	135 651,40	440 612,02	986 494,53	315 604,88	10 028,80	4 930,73	17 386,78	2 255 625,93		
Autres infos	Contribution des usagers										
	<i>TEOM</i>	7 607 238,97	497 666,83	0,00	627 189,68	3 364 109,71	0,00	11 512,09	870 309,72	12 978 027,00	
	<i>REOM</i>										
	<i>Redevance spéciale et facturation usagers</i>										
Contribution des collectivités									0,00		
Montant de la TVA acquittée	343 260,49	16 100,39	5 434,83	56 220,04	118 755,13	0,00	0,00	65 965,62	605 736,50		
									15 233 652,93		
Coûts											
	Coût complet	5 653 949,85	489 324,99	228 551,08	1 396 285,90	2 696 434,12	750,00	13 484,39	598 074,43	11 076 854,78	
	Coût technique	5 644 086,85	386 840,68	33 657,03	1 175 986,81	2 506 199,38	750,00	13 484,39	598 074,43	10 359 079,57	
	Coût partagé	5 644 086,85	353 683,55	-49 299,13	572 573,44	2 383 515,75	-9 278,80	8 553,66	580 687,66	9 484 522,98	
	Coût aidé HT	5 309 033,06	353 673,59	-212 060,94	409 791,37	2 380 829,24	-9 278,80	8 553,66	580 687,66	8 821 228,84	
	Montant de la TVA acquittée	343 260,49	16 100,39	5 434,83	56 220,04	118 755,13	0,00	0,00	65 965,62	605 736,50	
	Coût aidé TTC	5 652 293,55	369 773,98	-206 626,11	466 011,41	2 499 584,37	-9 278,80	8 553,66	646 653,28	9 426 965,35	
	Coût imputé	7 607 238,97	497 666,83	0,00	627 189,68	3 364 109,71	0,00	11 512,09	870 309,72	12 978 027,00	
	Nbre de tonnes	23 027	3 454	1 670	1 955	20 395	246	99	1 449	52 296	
	Coût complet/tonne	245,53 €	141,66 €	136,82 €	714,35 €	132,21 €	3,04 €	135,81 €	412,75 €	211,81 €	
	Coût complet/ hab.	56,27 €	4,87 €	2,27 €	13,90 €	26,83 €	0,01 €	0,13 €	5,95 €	110,23 €	
	Coût technique/tonne	245,11 €	111,99 €	20,15 €	601,64 €	122,88 €	3,04 €	135,81 €	412,75 €	198,09 €	
	Coût technique/hab.	56,17 €	3,85 €	0,33 €	11,70 €	24,94 €	0,01 €	0,13 €	5,95 €	103,09 €	
	Coût partagé/tonne	245,11 €	102,39 €	-29,51 €	292,93 €	116,87 €	-37,67 €	86,15 €	400,75 €	181,36 €	
	Coût partagé/hab.	56,17 €	3,52 €	-0,49 €	5,70 €	23,72 €	-0,09 €	0,09 €	5,78 €	94,39 €	
	Coût aidé HT/tonne	230,56 €	102,39 €	-126,95 €	209,65 €	116,74 €	-37,67 €	86,15 €	400,75 €	168,68 €	
	Coût aidé HT/hab.	52,83 €	3,52 €	-2,11 €	4,08 €	23,69 €	-0,09 €	0,09 €	5,78 €	87,79 €	
	Coût aidé TTC/tonne	245,46 €	107,05 €	-123,70 €	238,42 €	122,56 €	-37,67 €	86,15 €	446,28 €	180,26 €	
	Coût aidé TTC/hab.	56,25 €	3,68 €	-2,06 €	4,64 €	24,87 €	-0,09 €	0,09 €	6,44 €	93,81 €	
	Montant des contributions/tonne	330,36 €	144,07 €	0,00 €	320,88 €	164,95 €	0,00 €	115,95 €	600,63 €	248,16 €	
	Montant des contributions/hab.	75,70 €	4,95 €	0,00 €	6,24 €	33,48 €	0,00 €	0,11 €	8,66 €	129,15 €	

Annexe 3 : Tableau SEEDR

Tonnages 2022	Roannais agglomération	Charlieu Belmont Communauté	Copler	Vals d'aix	Urfé	SEEDR
Population municipale au 1er janvier 2023 (sans double compte)	100 914	23 513	14 082	5 881	5 161	149 551
Déchèteries				St germain	St just	
Ordures Ménagères Résiduelles (t)	23 027,08	2 355,00	1 608,72	983,14	695,04	28 668,98
Ratio OMR / Hab (Kg)	228,19	100,16	114,24	167,17	134,67	191,70
Encombrants déchèteries (t)	4 875,27	970,63	416,45	376,51	272,11	6 910,98
Ratio enc. / Hab (Kg)	48,31	41,28	29,57	64,02	52,72	46,21
Total ISDND (t)	27 902,35	3 325,63	2 025,17	1 359,65	967,15	35 579,96
Ratio DMR ISDND (sans refus de tri)	276,50	141,44	143,81	231,19	187,40	237,91
Ratio DMR (avec refus de tir) ISDND et Incinérateur	281,35	149,42	155,00	236,85	193,66	243,93
Litière chat	7,16	-	-	-	-	7,16
Total DMR (avec refus de tri)	28 392,18	3 513,24	2 182,71	1 392,91	999,47	36 480,52
Pourcentage / Total	50,48 %	25,35 %	31,07 %	41,19 %	39,81 %	44,12 %
Emballages collectés	1 954,62	749,03	628,59	132,86	128,99	3 594,09
dont Journaux-Magazines-Revues (JMR)	60,30	23,10	19,39	4,10	3,98	110,87
dont Gros de Magasin (GM)	7,91	3,03	2,54	0,54	0,52	14,54
dont Emballages Triés	1 303,19	499,49	419,08	88,61	86,01	2 396,38
refus de tri	489,83	187,61	157,54	33,26	32,32	900,56
Total emballages triés sur l'année sans les refus	1 371,39	525,62	441,01	93,25	90,51	2 521,78
Total emballages expédiés sur l'année sans les refus	1 260,02	505,10	399,89	94,10	84,67	2 343,78
Perf. collecté (Kg / Hab)	19,37	31,86	44,64	22,59	24,99	24,03
Perf. trié (Kg / Hab)	12,91	21,24	29,76	15,07	16,67	16,02
Perf. trié avec JMR et GM (Kg/Hab)	13,59	22,35	31,32	15,86	17,54	16,86
JMR (PAV JMR)	1 670,42	429,26	205,78	89,07	88,89	2 483,42
Papiers bureaux (collecte séparée)	99,29	10,55	1,44	-	-	111,28
Performance (Kg / Hab)	17,54	18,70	14,72	15,15	17,22	17,35
Verre	3 454,24	1 026,42	534,02	294,82	255,54	5 565,04
Performance (Kg / Hab)	34,23	43,65	37,92	50,13	49,51	37,21
Total Trié collecte sélective	6 595,34	1 991,85	1 182,25	477,14	434,94	10 681,52
Performance CS recyclé (Kg/Hab)	65,36	84,71	83,95	81,13	84,27	71,42
Total Collecté collecte sélective	7 178,57	2 215,26	1 369,83	516,75	473,42	11 753,83
Performance CS Collecté (Kg/Hab)	71,14	94,21	97,28	87,87	91,73	78,59
Pourcentage / Total	12,99 %	16,89 %	21,02 %	15,66 %	19,49 %	14,58 %
Déchèteries						
Cartons et collecte pro	955,88	415,72	177,89	79,72	63,34	1 692,55
Ferrailles	1 079,52	315,54	179,28	98,20	92,66	1 765,20
Déchets verts	5 860,24	1 942,42	744,80	369,52	136,98	9 053,96
Bois A (chauffage)	1,86	180,64	-	42,12	-	224,62
souches	138,56	145,36	17,70	-	-	301,62
Bois B (mélange)	2 448,46	403,62	382,04	155,66	175,46	3 565,24
Bois C (produits toxiques)	4,43	0,80	1,02	0,58	0,43	7,26
Déchets d'ameublement (Ecomobilier)	1 742,64	634,60	357,56	125,02	172,08	3 031,90
Textile	246,32	99,17	72,67	28,65	29,38	476,19
Plastique	-	16,10	50,52	3,60	10,98	81,20
Ressourceries	621,61	48,00	23,03	15,32	-	707,96
DMS (hors Eco-DDS) - radio et camping gaz	44,76	15,66	15,72	7,48	7,28	90,90
DDS (DMS collectés par Eco-DDS)	81,41	32,46	21,94	6,23	9,46	151,50
Huile Ménagère	6,67	3,71	0,95	0,30	0,46	12,08
Huile de vidange	37,89	11,25	7,20	4,41	2,70	63,45
Batterie	19,19	8,70	3,20	1,33	2,42	34,84
Piles	10,57	2,37	1,61	1,790	0,806	17,15
Extincteurs	5,42	1,39	0,97	0,61	0,47	8,85
Portes et fenêtres sans bois	-	64,16	40,08	14,96	-	119,20
Cartouche d'encre	2,03	0,50	0,33	0,157	0,03	3,04
Lampes et néons	3,07	1,01	0,58	-	0,190	4,84
DEEE	864,53	249,16	139,74	69,39	69,14	1 391,96
Pneus	-	24,13	16,25	20,77	-	61,15
Plâtre	398,40	140,04	97,04	24,90	36,34	696,72
Gravats plâtrés	554,20	264,42	115,46	-	-	934,08
déchets inertes (gravats et terre)	5 058,18	2 556,65	639,90	353,50	177,95	8 786,18
Total déchets dangereux (DMS, Huile vidange, batterie, extincteurs, Bois C, cartouche d'encre, lampes-néons, DEEE et piles)	1 073,29	323,31	192,30	91,97	92,93	1 773,79
Total valorisé déchèterie hors inerte sans textile	14 881,33	4 921,76	2 394,90	1 042,06	781,23	24 021,27
Ratio déchèterie (Kg/hab) hors inerte et encombrants	147,47	209,32	170,07	177,19	151,37	160,62
Ratio déchet. avec encombrants (Kg/hab) hors inerte	195,78	250,60	199,64	241,21	204,10	206,83
Ratio déchet. avec encombrants et inerte (Kg/hab)	245,90	359,34	245,08	301,32	238,58	265,58
Pourcentage / Total	36,07%	57,01%	46,56%	42,28%	39,49%	40,68%

Tonnages 2022	Roannais agglomération	Charlieu Belmont communauté	Copler	Vals d'aix	Urfé	SEEDR
Population municipale au 1er janvier 2023 (sans double compte)	100 914	23 513	14 082	5 881	5 161	149 551
Total valorisé sans les dangereux et sans inertes	20 750,26	6 725,28	3 503,08	1 462,23	1 158,78	33 599,61
DMA sans inerte et sans dangereux	49 142,44	10 238,52	5 685,79	2 855,13	2 158,25	70 080,13
Ratio valorisé sans dangereux et sans inertes par Hab (Kg)	205,62	286,02	248,76	248,64	224,53	224,67
Taux valorisation sans les dangereux et sans inertes	42,22	65,69	61,61	51,21	53,69	47,94
OMA (OMR+CS collecté)	30 205,65	4 570,26	2 978,55	1 499,89	1 168,46	40 422,81
Ratio OMA par Hab (Kg)	299,32	194,37	211,51	255,04	226,40	270,29
DMR (t) (OMR, enc. Et refus de tri)	27 902,35	3 325,63	2 025,17	1 359,65	967,15	36 480,52
Ratio DMR par Hab (kg)	276,50	141,44	143,81	231,19	187,40	243,93
DMA avec inerte	55 273,91	13 118,48	6 517,99	3 300,60	2 429,13	80 640,10
Ratio total par Hab (Kg)	547,73	557,92	462,86	561,23	470,67	539,21
DMA sans inerte	50 215,73	10 561,83	5 878,09	2 947,10	2 251,18	71 853,92
Ratio total par Hab (Kg)	497,61	449,19	417,42	501,12	436,19	480,46